

LE PPRE PASSERELLE

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un document qui prévoit et structure les aides à mettre en place lors du passage de l'école au collège.

Qui est concerné ?

Les élèves qui, pour suivre leur scolarité au collège avec profit, ont des compétences à renforcer.

Qui l'établit ?

Il est rédigé par les enseignants avant de vous être présenté.

Que contient-il ?

Il comporte deux volets :

Le premier concerne l'école primaire. Il regroupe les points à travailler avant la fin de l'école primaire. Il vous est présenté en janvier. Son bilan vous est communiqué vers le mois de mai.

Le second concerne le collège : ce volet est complété après une rencontre entre l'enseignant de l'école et des professeurs du collège. Il précise les points qui restent à travailler à l'entrée au collège. Il vous est présenté au mois de septembre.

A quoi sert-il ?

Il répond à un besoin rappelé dans le Bulletin officiel de l'Education nationale qui est de mettre en place, **dès l'entrée au collège**, en s'appuyant sur le travail fait à l'école primaire, **les moyens les mieux adaptés** pour aider chaque élève à remédier à ses difficultés et à progresser.



REUSSIR AU COLLEGE

PPRE PASSERELLE

Document de présentation destiné aux parents

PPRE PASSERELLE

REUSSIR AU COLLEGE

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Entretien avec l'élève Sélection des points à travailler Présentation aux parents	Mise en œuvre du PPRE passerelle « volet école »	Présentation du bilan « volet école » aux parents. Rencontre de l'enseignant de l'école et des professeurs de collège.	Vacances d'été	Présentation du « volet collège » aux parents. Mise en œuvre du PPRE passerelle « volet collège »	Bilan du « volet collège »						
à l'école	à l'école	à l'école puis au collège		au collège							au collège

Les moments clés